



Changement d'adresse à mon insu à la Poste

Par **Josephine78**, le **06/11/2010** à **11:32**

Bonjour,

Ma femme a quitté le domicile familial avec mes enfants brutalement, sans m'en informer. Elle a effectué à mon insu un changement d'adresse à la Poste à notre nom en prétextant que nous avions déménagé. Je ne reçois plus mon courrier, c'est elle qui le reçoit.

Je suis allé à la Poste où l'on m'a fait comprendre que rien ne pouvait être fait ! Cette situation est révoltante. On ne veut pas me dire non plus pour quelle nouvelle adresse le courrier est transféré.

Pouvez-vous me dire rapidement ce que je peux et dois faire ?

Merci beaucoup

Par **isa02**, le **18/11/2010** à **14:27**

Bonjour

Je suis à peu près dans la même situation sauf que j'ai ma fille à mon domicile ztm et qqm mon ex a fait son changement d'adresse et il l'a fait. Pour ma fille donc j'aimerais savoir ce que vous avez fait.

Merci de votre réponse

Par **Claralea**, le **18/11/2010** à **16:55**

Code Pénal

Art. 226-15. — Le fait, commis de mauvaise foi, d'ouvrir, de supprimer, de retarder ou de détourner des correspondances arrivées ou non à destination et adressées à des tiers, ou d'en prendre frauduleusement connaissance, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait, commis de mauvaise foi, d'intercepter, de détourner, d'utiliser ou de divulguer des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie des télécommunications ou de procéder à l'installation d'appareils conçus pour réaliser de telles interceptions

Bonsoir, c'est bel et bien un détournement de courrier et je suis surprise que la poste ne réagisse pas. Montrez leur un justificatif de domicile pour leur prouver vos dires et demandez une rectification de cette demande que vous n'avez pas faite

Par **Claralea**, le **19/11/2010** à **12:35**

Bonjour, en allant à la poste ce matin et connaissant bien le personnel, je me suis permise de leur poser la question concernant votre souci

Alors, pour faire une demande de suivi de courrier à vos deux noms, votre femme aurait du leur presenter vos deux pieces d'identités

Ensuite, vu que c'est votre courrier à votre nom, il devrait sur presentation de votre pièce d'identité vous confirmer l'adresse de suivi

Ensuite, si vous reussissez à faire modifier le suivi au seul nom de Madame, vous parviendront à vous, les courriers au nom de Monsieur et de Monsieur et Madame

Vous devez aussi aller porter plainte contre la poste et votre femme

Par **Josephine78**, le **19/11/2010** à **20:08**

Je vous remercie chaleureusement pour vos réponses ! Quel soulagement d'être entendu !